

**Objet :**

Le 15 juillet 2020 l'ONG ECPAT Luxembourg ensemble avec TNS Ilres a tenu sa conférence de presse à l'occasion de la publication d'une enquête nationale au Luxembourg sur la perception de l'exploitation sexuelle des enfants.

ECPAT Luxembourg, en collaboration avec TNS Ilres, réalise la même enquête périodiquement afin de pouvoir mesurer l'évolution de la perception de l'exploitation sexuelle des enfants au Luxembourg. Ainsi, cette enquête a été réalisée deux fois auparavant, en 2011 et en 2015.

L'objectif de l'enquête est d'attirer l'attention sur le besoin d'une politique intégrée et transversale sur la protection de l'enfance au Luxembourg ainsi que d'informer différents groupes cibles (gouvernement, police/justice, secteur de tourisme, secteur des technologies d'information et de communication et le grand public) sur les perceptions et la compréhension actuelles de la population en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants.

**L'étude :**

L'enquête porte sur plusieurs thématiques :

- L'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme et des voyages (anc. le « tourisme sexuel impliquant des enfants »)
- Les images d'abus sexuel d'enfants (anc. la « pornographie mettant en scène des enfants »)
- Le grooming (la sollicitation des enfants à des fins sexuelles, notamment en ligne)
- Les actions et les engagements faces à cette thématique

L'enquête a été réalisée auprès de 1113 résidents du Luxembourg.

**Constats clés de l'enquête :**

- La plupart des personnes interrogés, dont la majorité des femmes, rejettent les relations sexuelles d'une personne majeure avec un mineur.
- Seuls 13% des personnes ont reçu des informations de sensibilisation contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme et des voyages. Et 9 sur 10 souhaiteraient en avoir parmi celles qui n'en ont pas reçu.
- 1 personne sur 10 a eu un soupçon d'un cas d'exploitation sexuelle d'un enfant dans le cadre du tourisme et des voyages à une destination touristique.
- 8 personnes sur 10 ont déjà entendu parler de matériels d'abus sexuels d'enfants.
- 92% des personnes rejettent la consultation d'images d'abus sexuels d'enfants entre 16-18 ans.
- 6 personnes sur 10 ont déjà entendu parler de 'grooming'.
- Les jeunes étaient parmi le groupe le moins informés et sensibilisés.
- 92% des personnes estiment qu'il faudrait prendre des mesures complémentaires aux lois existantes. La sensibilisation du grand public sur ces problématiques, et celle des parents et des enfants sur les risques sont les mesures principalement citées.
- Près de 85% des personnes savent que la consultation de matériel d'abus sexuels d'enfants, est passible de peines au Luxembourg.
- 80% des personnes savent que le grooming des personnes de moins de 16 ans est passible de peines au Luxembourg.

- 62% des personnes savent que les résidents luxembourgeois peuvent être poursuivis par la justice pour la pratique de l'exploitation sexuelle d'un enfant dans le cadre du tourisme et des voyages
- 82% de la population sait que les relations sexuelles contre rémunération avec des enfants entre 16 et 18 ans est passible de peines au Luxembourg.

Deux points étaient surtout soulignés pendant la conférence de presse :

### 1. L'importance de la prévention :

On reconnaît d'ailleurs dans chaque partie de cette enquête l'importance de la sensibilisation, qui est considérée comme très important par le grand public au Luxembourg.

L'enquête a également démontré que la plupart des personnes interrogés ne savent pas comment agir s'ils sont témoins d'une exploitation sexuelle, tandis qu'ils aimeraient bien. La sensibilisation est alors clé pour que les personnes puissent agir.

La sensibilisation sur ce phénomène est capitale pour que le grand public sache de quoi il s'agit et qu'on fasse tomber le tabou sur cette thématique. C'est seulement en sachant ce qu'est le problème que les gens peuvent agir et protéger les enfants.

### 2. L'importance de la sémantique :

Les mots utilisés jusqu'à présent ne protègent pas les enfants : Si on parle du « tourisme sexuel impliquant des enfants » ou de la « pornographie mettant en scène des enfants », ils sont vus comme un domaine du tourisme sexuel ou de la pornographie. Or ce n'est pas le cas, il s'agit bien de violence sexuelle commise sur des enfants et d'un crime.

Nous remplaçons donc « tourisme sexuel impliquant des enfants » par **exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme et des voyages**, en allemand : *Sexuelle Ausbeutung von Kindern auf Reisen und im Tourismus* et en luxembourgeois : *Sexuell Ausbeutung vun de Kanner op Reesen an am Tourismus*

Et « Pédopornographie » par **matériels d'abus sexuels d'enfants**, en allemand: *Darstellung sexuellen Missbrauchs von Kindern/ sexuellen Kindesmissbrauchs* et en luxembourgeois : *Duerstellung vu sexuellem Mëssbrauch vu Kanner.*

En adaptant notre langage, nous replaçons l'enfant comme victime au cœur de notre vocabulaire. C'est capital pour les protéger, car on sait que la sémantique influence la perception de la réalité et au final celle-ci.